



Concept de protection – COVID-19

FSG Bussigny – août 2020

Généralités



- Le présent concept s'appuie sur les nouvelles directives cadres pour les concepts de protection dans le sport de l'OFSP/Swiss Olympic : il indique la manière dont les entraînements de gymnastique peuvent avoir lieu dans le cadre des mesures de protection générales existantes
- La commune de Bussigny (propriétaire des salles de gymnastique de Bussigny) a autorisé la reprise des activités sportives en salle
- L'ACVG et la Fédération Suisse de Gymnastique recommande la reprise d'une activité gymnique dans un cadre de protection établi
- Le comité de la FSG Bussigny souhaite pouvoir proposer à nouveau ses cours de gymnastique dans le respect des mesures de protection

Principes



1. Pas de symptômes à l'entraînement : les gymnastes et moniteurs présentant des symptômes ne sont pas autorisés à participer aux entraînements
2. Garder ses distances : lors du trajet aller, de l'arrivée sur l'installation sportive, dans les vestiaires, lors des discussions, après l'entraînement et lors du trajet retour – continuez de garder une distance de 1.5m avec les autres gymnastes.
Les gymnastes accèdent tous à la même heure à la salle. L'heure est protocolée. Les gymnastes n'arrivent pas plus de 5' en avance par rapport à l'heure de début du cours. Les vestiaires seront ouverts, mais pas les douches. Nous recommandons aux gymnastes d'arriver changés et prêts pour l'entraînement. Seuls les gymnastes et l'encadrement ont accès à la salle. Aucun parent ne peut y accéder.
3. Respect des mesures d'hygiène : les gymnastes doivent se laver les mains à l'arrivée à la salle. Avant d'entrer dans la salle, ils se désinfectent également les mains à l'aide d'une solution hydro alcoolique. La même procédure est appliquée à la fin de l'entraînement. Le moniteur veille au contrôle de cette mesure.

Principes



4. Dresser la liste des participants: le moniteur est chargé de tenir une liste de présence exhaustive et exacte à chaque entraînement. Ceci sera notamment fait grâce à sportdb et son application pour smartphone.
5. Personne responsable : le responsable technique de la société, Francis Buchi, sera la personne responsable du plan de protection. En cas de question, n'hésitez pas à le contacter, 079 737 11 73, buchif@gmail.com

La personne responsable est chargé de la mise en œuvre et du respect du concept de protection

Les moniteurs veillent à l'application précise du plan de protection et planifie les entraînements en conséquence.

Spécificités



- Les moniteurs doivent adapter leurs entraînements à la taille de leur groupe
- Les engins d'agrès n'ont pas besoin d'être désinfectés entre les passages des gymnastes
- Le moniteur peut parer une chute d'un agrès en cas de besoin. Il veillera à tout mettre en œuvre pour éviter la nécessité de toucher les gymnastes

Recommandations finales



- Chaque gymnaste/moniteur doit être conscient de la situation sanitaire actuelle et accepter la mise en œuvre précise des mesures du plan de protection.
- Le comité recommande à tous les moniteurs l'utilisation de l'application smartphone SwissCOVID afin d'augmenter la traçabilité des membres.
- Le gel hydro alcoolique est fourni par la société.
- Les affiches SWISS OLYMPIC rappelant les mesures de protection seront affichées à l'entrée de chaque salle.
- Chaque gymnaste est tenu d'informer immédiatement son moniteur en cas de symptômes, dans les jours suivants un entraînement.



Ce plan de protection est mis en place à la rentrée scolaire d'août 2020 afin de pouvoir proposer des cours de gymnastique dans le respect des mesures sanitaires.

Jérôme Duvoisin
Président

Francis Buchi
Resp. Technique